



Auch, le 9 mars 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### Eau: Lancement de la concertation Sage Neste et Rivieres de gascogne

À l'heure où le **changement climatique** menace de plus en plus nos ressources en eau et nos milieux, il importe à nous tous, représentants politiques et publics, acteurs économiques et plus globalement chacun d'entre nous en tant que citoyen.ne, de faire preuve d'**anticipation** et de **responsabilité** pour maintenir la vie sur notre territoire rural.

Le Département du Gers s'investit pleinement sur ce dossier crucial depuis 2016 en pilotant, en lien avec les cinq autres départements limitrophes, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Landes, l'élaboration du futur **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**.

Ce document de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en quantité comme en qualité. Une fois approuvé, il acquiert une véritable **portée juridique**, notamment en matière d'aménagement.

Il couvrira le vaste **territoire Neste et rivières de Gascogne**, soit 2 régions, 6 départements et 660 communes pour une superficie totale de 7 900 km2 et un bassin de 275 000 habitants.

Il est élaboré en concertation avec les parties prenantes réunies au sein de la **Commission locale de l'eau (CLE),** présidée par Bernard Gendre, Vice-Président du Département du Gers. Forte de 90 membres, la CLE représente l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du territoire Neste et rivières de Gascogne.

La première phase d'**état des lieux et de diagnostic**, avec des enjeux identifiés en partenariat avec plus de 300 acteurs de l'eau du territoire, a été validée en décembre 2022. La **concertation citoyenne** sera donc la prochaine étape.

C'est la raison pour laquelle le Président du Conseil Départemental et le Préfet du Gers, préfet du sousbassinNeste et Rivières de Gascogne, s'associent afin de lancer officiellement cette première phase de **concertation citoyenne** qui se déroulera **du 14 mars au 8 juin 2023**. Trois mois pour s'informer, débattre et exprimer ses priorités afin d'alimenter les travaux de la Commission Locale de l'Eau.

Un dossier de concertation synthétique est mis à la disposition du public comme support à cette démarche participative sur le site **sage-nrg.gers.fr**, volet concertation préalable. Il retrace le contexte et les enjeux de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux.

A ce jour, le rythme ambitieux d'élaboration du SAGE Neste et rivière de Gascogne, choisi par la CLE est à ce stade respecté : il faut souligner **l'excellente dynamique en place sur le territoire** qui doit nous permettre de relever le défi de la mise en place, d'ici à 2025, d'une gestion concertée de l'eau sur le bassin de la Neste.

### Au quotidien, chacun d'entre nous est concerné par les problématiques de l'eau.

Cet intérêt est aujourd'hui exacerbé alors que la sécheresse que nous connaissons depuis presque un an, dont deux hivers consécutifs, marque les esprits avec des niveaux exceptionnellement bas qui se sont traduits par une dégradation de la qualité des milieux aquatiques et des restrictions d'usages agricoles, publics et particuliers à un niveau inégalé lors de l'étiage dernier.

Ces situations deviennent récurrentes et sont accentuées par les effets du changement climatique. L'approche globale à l'échelle d'un bassin versant permet d'appréhender ces phénomènes complexes et de s'organiser au mieux pour faire face aux défis environnementaux.

Depuis trois ans, les acteurs du territoire (élus, usagers, Etat) se sont mobilisés autour des problématiques de la gestion de l'eau au sein de la commission locale de l'eau afin, notamment, d'échanger sur la place et l'importance de l'eau dans notre territoire, ses usages, ses difficultés et les points de vigilance qui doivent nous guider. Cette mobilisation des acteurs a ainsi abouti à une étape décisive en 2022 avec la validation d'un état des lieux qui est un outil de connaissance nécessaire pour poser les bases des perspectives que nous partagerons et défendrons collectivement.

Cette démarche collégiale et responsable, entreprise pour préserver notre cadre de vie et la biodiversité mais également tous les usages économiques qui dépendent de la ressource en eau, offre une perspective pour trouver des solutions adaptées aux enjeux du territoire.

Dans le cadre de la procédure engagée, il appartient à chaque citoyen du territoire du SAGE Neste et rivières de Gascogne de participer à la concertation publique ambitieuse que nous avons voulu pour entendre vos préoccupations, vos attentes pour construire notre cadre de demain.

Nous devons mener de front la préparation à un nouvel épisode de sécheresse et les évolutions de moyen et de long terme pour une gestion sobre et résiliente de notre ressource en eau. Dans le cadre de la démarche de planification que représente le SAGE, notre l'objectif sera de garantir une eau de qualité pour satisfaire des besoins et usages optimisés et préserver les écosystèmes.

# Parce que l'eau est l'affaire de tous, donnez votre avis sur le projet de SAGE Neste et rivières de Gascogne!

La commission locale de l'eau a fait le choix d'associer le plus grand nombre à cette concertation qui se veut la plus large possible. Tous les citoyens concernés par le périmètre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne sont invités à participer.

Pour cela, plusieurs rencontres et outils d'expression sont prévus :

- Deux **réunions de lancement** de la concertation : le 14 mars à Auch et le 15 mars à Arreau.
- Huit ateliers territoriaux répartis sur le territoire : voir calendrier.
- Deux ciné-débats: le 22 mars à Auch et le 31 mars à Loudenvielle.
- Plusieurs débats mobiles dans l'espace public (salle des fêtes et marchés): voir calendrier
- Un questionnaire en ligne sur le site sage-nrg.gers.fr disponible à partir du 14 mars
- Une adresse électronique : sagenrg@gers.fr

Cette concertation est placée sous l'égide de la **Commission Nationale du Débat Public** avec deux garants en charge de veiller à la transparence et au bon déroulé de la procédure.

Le calendrier des rencontres est consultable en ligne sur le site sage-nrg.gers.fr. Retrouvez également sur ce site Internet du SAGE une information complète sur les enjeux de l'eau sur le territoire Neste et rivières de Gascogne, ainsi que toute l'actualité du SAGE et de la concertation.

À noter que cette concertation préalable est une étape d'un dialogue qui se poursuivra de manière continue jusqu'à la phase d'enquête publique prévue en 2025.

\_\_\_\_\_

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLEFS:**

Le périmètre du SAGE représente un territoire de 7 900 km2.

Il concerne un bassin de 275 000 habitants.

- 13 200 kilomètres de cours d'eau s'y écoulent de façon permanente ou temporaire.
- 11 500 cours d'eau ont un fonctionnement hydrologique naturel.
- **1700 km** sont réalimentés par divers aménagements.

Le Canal de la Neste mesure **29 km** de long, il alimente **12 rivières** intégrées dans le périmètre du SAGE.

D'ici 2050 les tendances prédisent une baisse de - 20 à - 40 % des débits des rivières.

Sur le territoire Neste et rivières de Gascogne, en moyenne, sur les 10 dernières années :

- 22 millions de m3 d'eau sont prélevés pour l'eau potable.
- 88 millions de m3 d'eau ont été prélevés pour l'irrigation.
- 10 millions de m3 d'eau sont prélevés pour l'industrie

### **LE SAVIEZ-VOUS ?:**

**150 litres d'eau\*** sont nécessaires pour produire **une baguette de pain** (soit l'équivalent de la consommation d'une personne par jour).

**11 000 litres d'eau\*** sont nécessaires pour produire **un jean** (soit l'équivalent de la consommation d'un foyer de 4 personnes pendant 1 mois).

**90 000 litres d'eau\*** sont nécessaires pour produire **un smartphone** (soit l'équivalent de l'arrosage d'un jardin de 450 m2 pendant 10 ans).

\* Chiffres intégrant tout le cycle de production

### **Contacts presse:**

Conseil Départemental / Cabinet du Président: 05.62.67.40.11 ou cabinet@gers.fr

Préfecture du Gers / Service départemental de la communication interministérielle etde la représentation de l'Etat : 05.62.61.43.68 ou pref-communication@gers.gouv.fr